



# Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

**77<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 18 janvier 2005, à 10 h 30

New York

*Documents officiels*

---

*Président :* M. Ping ..... (Gabon)

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

## **Point 113 de l'ordre du jour (suite)**

### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/59/668)**

**Le Président :** J'appelle à présent l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/59/668, qui contient une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 29 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans le document A/59/668?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 8 de l'ordre du jour (suite)**

### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Le Président :** J'appelle à présent l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/59/L.58 distribué au titre du point 39 de l'ordre du jour, « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ». Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 39 de l'ordre du jour à sa 75<sup>e</sup> séance plénière, le 22 décembre 2004. Comme indiqué dans la note de bas de page du document A/59/L.58, pour que l'Assemblée générale puisse examiner le projet de résolution, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 39 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 39 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 39 de l'ordre du jour (suite)**

### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Projet de résolution (A/59/L.58)**

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



**Le Président** : Pour que l'Assemblée générale se prononce rapidement sur le projet de résolution, puis-je également considérer que l'Assemblée générale convient de passer immédiatement à l'examen du point 39 de l'ordre du jour. Je ne vois pas d'objection. L'Assemblée générale va donc reprendre maintenant l'examen du point 39 de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : L'Assemblée générale va donc reprendre maintenant l'examen du point 39 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

Notre Assemblée reprend aujourd'hui ses travaux dans une atmosphère de deuil, à la suite du tremblement de terre et du raz-de-marée consécutif qui a frappé l'Asie du Sud et du Sud-Est ainsi qu'une partie du littoral africain de l'océan Indien, le 26 décembre 2004. Selon un bilan malheureusement encore provisoire, on compte plus de 175 000 morts, dont la moitié serait des enfants; environ un million de déplacés; cinq millions de sinistrés. Les dégâts écologiques sont tout aussi incommensurables. Je saisis cette occasion pour renouveler mes plus sincères condoléances aux familles des victimes, aux gouvernements et aux peuples des États si tragiquement affectés.

La fréquence et l'ampleur des catastrophes enregistrées ces derniers temps – de la Méditerranée aux Caraïbes, de l'Afrique à l'Asie – nous interpellent plus que jamais et attestent une fois de plus de l'urgence d'un renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et de la mise en place d'un mécanisme global d'alerte rapide. Nous devons nous féliciter de l'exceptionnelle mobilisation de la communauté internationale face au drame survenu dans l'océan Indien. Je forme le vœu que toutes les promesses d'assistance soient honorées afin de soutenir les pays sinistrés dans leurs efforts de redressement. J'aimerais une fois de plus saluer le rôle déterminant joué au quotidien par les Nations Unies dans la coordination et la gestion de l'assistance humanitaire internationale.

S'il est vrai que nous ne pouvons pas toujours prévoir les mutations de la nature, nous pouvons toutefois aujourd'hui nous doter de moyens adéquats pour en prévenir et gérer les effets destructeurs. À cet

égard, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui s'est ouverte aujourd'hui même à Kobé, au Japon, vient à point nommé.

Je me félicite que le projet de résolution proposé par la République démocratique populaire lao, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, mette notamment l'accent sur la nécessité d'intensifier nos efforts en vue de doter l'ONU d'un mécanisme performant, chargé de coordonner l'action de la communauté internationale en matière d'aide humanitaire d'urgence, ainsi que dans l'alerte rapide, la prévention et l'atténuation des catastrophes. En adoptant ce projet de résolution, nous ferons, j'en suis convaincu, un pas décisif dans la réalisation de cet objectif vital.

*Je donne maintenant la parole à M. le Secrétaire général.*

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Assemblée générale et en particulier le Groupe des États asiatiques, grâce auxquels cette réunion a pu être organisée. Avant tout, je voudrais une fois de plus présenter mes condoléances aux pays frappés par le tsunami et rendre hommage à leurs populations pour le courage et la solidarité dont elles ont fait preuve au cours de ces trois dernières semaines. Je reviens de cette région et je suis fier d'appartenir à l'humanité.

Le matin du 26 décembre 2004, un mot que la plupart d'entre nous n'avaient jamais utilisé auparavant a tout d'un coup revêtu une signification terrifiante et universelle. En l'espace de sept heures, le tsunami a frappé de toute sa violence 12 pays sur deux continents. Le bilan est aujourd'hui de près de 160 000 morts, dont la moitié sont des enfants, comme vient de le signaler le Président de l'Assemblée générale. Ce chiffre va probablement encore augmenter. Au moins 27 000 personnes sont encore portées disparues. Plus d'un million d'habitants ont été déplacés. Un autre million d'habitants sont sans abri. Des routes, des ponts, des écoles et des hôpitaux ont été détruits ou balayés. N'oublions pas les milliers de ressortissants de dizaines d'autres pays du monde entier qui ont également péri dans cette tragédie.

Je reviens d'un voyage dans trois des pays les plus touchés : l'Indonésie, où le bilan en vies humaines est de loin le plus catastrophique; Sri Lanka, qui a également subi d'importantes pertes en vies humaines et dont l'économie a été détruite dans ses secteurs les

plus essentiels; et les Maldives, où un tiers de la population a été directement touché et plusieurs îles sont devenues inhabitables. J'ai découvert, kilomètre après kilomètre, des paysages de désolation, où des communautés autrefois pleines de dynamisme ont soudain cessé d'exister. J'ai vu le regard de pêcheurs dont le silence exprimait leur désarroi comme aucun mot n'aurait pu le faire. J'ai vu des familles déchirées, des mères inconsolables, des moyens d'existence anéantis. Mais j'ai également vu des exemples de ce que l'humanité a de meilleur à nous offrir.

Les Gouvernements des pays sinistrés ont rapidement réagi, avec la société civile et le secteur privé à leurs côtés. Les communautés se sont organisées spontanément pour aider leurs voisins sans attendre qu'on leur dise ce qu'il fallait faire. À Aceh, j'ai rencontré des personnes déplacées qu'on avait hébergées dans les meilleurs bâtiments – des locaux du Gouvernement et des écoles – plutôt que de les laisser ne compter que sur elles-mêmes. À Sri Lanka, j'ai rencontré des familles hébergées et prises en charge dans une mosquée, indépendamment de leur confession ou de leur appartenance ethnique. Aux Maldives, j'ai rencontré des habitants auxquels le choc direct avait été épargné et qui travaillaient nuit et jour pour aider leurs concitoyens dans le besoin.

Si cette catastrophe naturelle est sans précédent et n'a pas de parallèle, il en va de même de la réaction de la communauté internationale. Les pays voisins, sinistrés ou non, sont venus en aide à ceux qui ont été le plus durement touchés. Singapour et la Malaisie, l'Inde et la Thaïlande ont fourni une assistance rapide et cruciale à l'Indonésie et à Sri Lanka et continuent de le faire. Dans un formidable élan de compassion, les Gouvernements du monde entier ont annoncé et versé des contributions. Jusqu'à présent, plus de 60 pays déjà ont promis leur assistance. Les pays disposant de matériel militaire dans la région, dont ceux qui ont constitué le groupe de coordination des secours aux victimes du tsunami, ont fourni un appui logistique crucial pour l'action humanitaire.

L'ONU s'est mobilisée rapidement et très tôt. Je suis certain de me faire l'interprète de tous en remerciant Jan Egeland, Coordonnateur des secours d'urgence, Margareta Wahlström, notre coordonnatrice spéciale dans la région – ainsi que Carol Bellamy de l'UNICEF, Jim Morris, du Programme alimentaire mondial, et Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés – d'avoir pris la

direction des opérations dès le premier jour. Surtout, je remercie nos hommes et nos femmes sur le terrain du travail remarquable qu'ils accomplissent dans ces circonstances difficiles. Dans les 24 heures qui ont suivi la catastrophe, les équipes de pays des Nations Unies, dirigées par les Coordonnateurs résidents, ont été rejointes par les équipes des Nations Unies chargées d'évaluer les besoins et de coordonner les opérations en cas de catastrophe. Ils ont uni leurs efforts à ceux des Gouvernements des pays touchés, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi que des pays qui ont déployé des moyens militaires.

En réaction à la crise, les dirigeants de la région se sont réunis à Jakarta pour étudier la situation en matière de secours et de reconstruction. Ils ont convenu que l'ONU devrait coordonner les opérations. Sur la base d'un accord unanime, le Groupe de pays s'est incorporé dans l'intervention de l'ONU. Notre collaboration est excellente.

À Jakarta, j'ai également lancé un appel éclair de 977 millions de dollars afin de couvrir les besoins humanitaires urgents de 5 millions de personnes réparties dans cinq pays. En réponse, des annonces de contributions généreuses ont été faites, accompagnées, plus important encore, d'engagements fermes. Les annonces officielles de contribution s'élèvent actuellement à 739 millions de dollars, ce qui représente plus de 75 % du total que nous avons sollicité. J'ai le fervent espoir que ces promesses se transformeront en liquidités dans les plus brefs délais. De même, partout dans le monde, le public et le secteur privé ont répondu à un degré sans précédent, leurs contributions totalisant désormais près d'un milliard de dollars.

Nous sommes déterminés à justifier la confiance de nos donateurs. Price Waterhouse Cooper travaille à nos côtés pour renforcer les systèmes existants de suivi des flux financiers et pour veiller à l'utilisation transparente des fonds récoltés suite à l'appel éclair.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec une certaine confiance que la réponse humanitaire est sur la bonne voie. Le Programme alimentaire mondial fournit des vivres à plus de 300 000 personnes. L'Organisation mondiale de la santé apporte un appui technique dans les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'assainissement, de la vaccination et de la santé des

femmes, tout en surveillant les risques de maladies contagieuses. Jusqu'à présent, aucune épidémie de grande ampleur n'a été signalée. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés offre des abris, tandis que l'UNICEF a expédié plusieurs tonnes de matériel scolaire afin que les enfants puissent reprendre au plus vite le chemin de l'école.

Dans le même temps, les tâches à accomplir sur le long terme sont considérables. Nous savons par expérience que les pauvres sont toujours les plus durablement touchés par les catastrophes naturelles, puisque, bien souvent, ils y perdent tout ce qu'ils possèdent. Voilà pourquoi nous devons concentrer nos efforts sur le redressement et la reconstruction à long terme et veiller, dès maintenant, à ce que l'effort financier ne laisse pas subsister de lacunes.

En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu'avec les institutions financières internationales et régionales, la Banque mondiale s'emploie déjà à définir les besoins en matière de redressement et de reconstruction ainsi qu'à étudier les manières d'y répondre. Comme cela a été demandé à la réunion de Jakarta, je nommerai, au plus tard à la fin de la semaine, un envoyé spécial qui sera chargé d'assurer la liaison avec les Gouvernements des pays touchés, de coordonner les interventions et d'inciter la communauté internationale à rester engagée à long terme.

Les témoignages de générosité et de soutien de ces dernières semaines ont établi une nouvelle norme pour la communauté mondiale. Je nourris l'espoir que nous saurons saisir ce moment pour entretenir cet esprit de solidarité au bénéfice des autres crises qui sévissent dans le reste du monde. J'espère que nous en profiterons pour panser nos vieilles blessures et en finir avec les conflits de longue date. J'espère que cela nous servira de tremplin et nous rappellera l'urgence de régler d'autres crises. J'espère que tout cela restera un étalon de notre humanité.

**Le Président :** S'agissant du point 39 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution A/59/L.58. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique populaire lao pour qu'il présente le projet de résolution au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

**M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé

« Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien » au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, la République démocratique populaire lao, ainsi qu'au nom des autres auteurs : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne l'Andorre, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Bélarus, la Belgique, le Bhoutan, la Bolivie, le Canada, la Chine, Chypre, le Danemark, Djibouti, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Gabon, la Grèce, le Guatemala, Haïti, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, les Maldives, le Mali, Malte, le Maroc, Maurice, le Mexique, Monaco, la Mongolie, le Népal, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la République arabe syrienne, la République de Corée, la République islamique d'Iran, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, Saint-Marin, le Sénégal, la Serbie-et-Monténégro, la Slovénie, la Somalie, Sri Lanka, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, le Timor-Leste, la Tunisie, le Turkménistan, la Turquie, l'Uruguay et le Yémen.

Le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre 2004 sont une catastrophe mondiale sans précédent, qui exige une action mondiale sans précédent. On n'avait jamais connu de désastre de cette ampleur dans toutes les 60 années d'existence de l'ONU. Cette catastrophe a conduit l'ASEAN à demander la reprise de la présente session de l'Assemblée générale en mémoire des victimes et en manifestation de nos condoléances. L'échelle de cette calamité a également incité les dirigeants de l'ASEAN à convoquer une réunion spéciale à Jakarta le 6 janvier 2005, où ils ont été rejoints par les chefs de gouvernement et les dirigeants de nombreux pays et organisations internationales, dont l'ONU, dans le but de définir ensemble la voie à suivre pour répondre aux besoins urgents et immédiats des communautés gravement touchées par le séisme et le tsunami.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer? au nom des pays membres de l'ASEAN, notre profonde reconnaissance aux peuples et aux gouvernements représentés ici, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux citoyens du monde, pour l'afflux considérable de manifestations de soutien et d'assistance que nous avons reçues au lendemain de cette calamité. L'ASEAN exprime de tout cœur sa gratitude à la communauté internationale – les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les particuliers – qui ont apporté rapidement et solidement leur soutien, moral, financier et autre, aux pays touchés pour les aider à se relever. La rapidité de la réponse apportée par la communauté internationale et le soutien qu'elle continue d'apporter aux populations frappées sont réellement une mesure de l'esprit de compassion et de solidarité internationale qui prévaut dans les cas de catastrophes humanitaires provoquées par des calamités naturelles graves.

L'ASEAN souhaite également remercier le Secrétaire général de l'initiative personnelle directe qu'il a prise de lancer cet appel d'urgence de 2005 suite au tremblement de terre et au tsunami de l'océan Indien à Jakarta, dont le taux de réponses a été considérable, à Jakarta comme à la réunion tenue au niveau ministériel à Genève, le 11 janvier, pour parler de l'aide humanitaire aux communautés touchées par le tsunami.

L'ASEAN salue le rôle joué à cet égard par l'ONU – du Secrétaire général, au sommet, au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Jan Egeland, et à la Coordonnatrice spéciale, Margareta Wahlström, en passant par tous les fonctionnaires dévoués travaillant au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Programme alimentaire mondial, à l'UNICEF et autres organismes qui ont participé à cette action. Nous saluons également les autres organisations internationales, telles que la Croix-Rouge internationale, de leur soutien aux efforts déployés par les gouvernements des pays touchés pour faire face à la catastrophe.

En s'attelant aux efforts de relèvement et de reconstruction, l'ASEAN souligne les conséquences sociales, économiques et écologiques à moyen et long termes de la catastrophe sur les pays touchés, qui ont bien besoin que cette réponse soit soutenue et durable. Le choix fait par les médias internationaux de mettre l'accent sur les conséquences à long terme du tsunami,

qui a permis de maintenir si longtemps l'attention de la communauté internationale sur la question, est tout à fait exceptionnel. Une fois retombé l'intérêt des médias, la communauté internationale pourrait croire à tort que tout est redevenu normal dans les populations touchées, bien que cela ne soit pas près d'être le cas, loin s'en faut.

De même, la communauté internationale doit soutenir son attention au-delà des secours d'urgence actuels afin de maintenir la volonté politique d'appuyer les efforts de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme engagés par les Gouvernements des pays touchés. À cette fin, les chefs d'État et de gouvernement réunis à Jakarta ont proposé que le Secrétaire général nomme un représentant spécial et organise une conférence internationale pour examiner les besoins de relèvement et de reconstruction des pays touchés à moyen et long termes.

Ce tsunami dévastateur est porteur d'enseignements douloureux mais précieux. Si nous ne tirons pas de cette catastrophe les enseignements inappréciables qui s'imposent et si nous ne prenons pas les mesures concrètes voulues, nous nous exposons à devoir affronter une situation encore plus sombre à l'avenir. À cet égard, je voudrais souligner certaines des conclusions saillantes que nous devrions envisager.

Le premier enseignement est que nous pouvons tous être frappés par une catastrophe et que les catastrophes peuvent frapper des régions entières et n'épargner la vie ou les biens de personne. Douze pays de l'océan Indien et de la région d'Asie du Sud-Est ont été directement frappés par le tsunami, qui a fait des milliers de morts, y compris parmi les ressortissants de 40 pays des quatre coins du monde présents dans cette zone, et provoquant des dégâts matériels indescriptibles. Aucune calamité, réelle ou potentielle, ne mérite d'être ignorée ou négligée. Jamais de toute l'histoire moderne nous n'avions assisté à des ravages de l'échelle de ceux que provoque une catastrophe naturelle frappant une zone aussi considérable.

En second lieu, les organisations internationales, régionales et nationales doivent améliorer leurs efforts de coordination pour réduire au minimum le nombre des victimes que provoquent les catastrophes naturelles. Une coordination efficace est un élément essentiel de la prévention des catastrophes et de l'intervention du système des Nations Unies et des

gouvernements, des institutions financières internationales et des organisations non gouvernementales lorsque se produit une catastrophe. Il convient de consentir des efforts afin de promouvoir la complémentarité des différentes entités et d'éviter tout double emploi.

Troisièmement, les pays doivent travailler de concert aux niveaux sous-régional, régional et international en anticipant les catastrophes, au lieu d'attendre qu'elles se produisent pour agir. À cet égard, il y a lieu d'envisager un renforcement additionnel des moyens d'intervention rapide pour une action humanitaire immédiate sous les auspices des Nations Unies, y compris par le biais de possibles arrangements relatifs aux forces et moyens en attente. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobé (Japon) devrait examiner de manière approfondie ces questions en vue de recommander des mesures appropriées.

Dans le même esprit, l'ASEAN souligne la nécessité de mettre en place d'urgence un système d'alerte rapide, en particulier pour les raz-de-marée, dans les régions de l'océan indien et de l'Asie du Sud-Est et note l'intérêt exprimé par certains gouvernements, organismes et organisations, notamment le Centre asiatique de planification préalable, d'aider à mettre ce système en place dans le cadre des instruments régionaux et mondiaux relatifs à la gestion des catastrophes et aux interventions d'urgence. En outre, nous nous félicitons du projet de convocation en Thaïlande, le 28 janvier 2005, d'une réunion régionale, au niveau ministériel, sur la coopération régionale concernant un système d'alerte rapide aux raz-de-marée.

Enfin, la réduction des risques est subordonnée à l'efficacité des moyens de communication et de l'échange d'informations. Les catastrophes ont montré qu'en l'absence d'un dialogue ouvert, de précieuses informations collectées et recherches poursuivies dans le secteur technique ne servent à rien. Nous devons renforcer le lien entre les institutions scientifiques et les autorités nationales et locales afin d'améliorer notre riposte face aux catastrophes et d'éviter les pertes humaines, économiques et sociales à la suite d'une catastrophe.

Compte tenu de ce qui précède, je passe maintenant au projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Nous voudrions remercier toutes les

délégations qui ont coopéré étroitement avec l'ASEAN, dans des délais très courts, pour élaborer cet important projet de résolution ainsi que tous ceux qui, en se portant coauteurs du projet de résolution, se joignent à l'ASEAN et aux pays touchés pour faire part de leurs sentiments et leurs encouragements.

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui s'inspire de la Déclaration sur les mesures destinées à renforcer les secours d'urgence, le relèvement, la reconstruction et la prévention au lendemain de la catastrophe du séisme et du raz-de-marée du 26 décembre 2004, publiée à l'issue de la réunion extraordinaire des dirigeants de l'ASEAN à Jakarta le 6 janvier 2005.

Avant de terminer, je souhaite faire mention du septième alinéa du préambule, qui doit se lire comme suit :

« *Satisfaite* que les créanciers du Club de Paris aient annoncé récemment qu'ils n'attendraient pas des pays touchés qui le demanderaient qu'ils remboursent leur dette jusqu'à ce que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aient réalisé une évaluation globale de leurs besoins de reconstruction et de financement ainsi que des initiatives propres aux pays dans ce domaine ».

Le quinzième alinéa du préambule doit se lire comme suit :

« *Prenant note* des textes issus de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Maurice, du 10 au 14 janvier 2005 ».

Le paragraphe 14 du dispositif doit se lire comme suit :

« *Accueille avec satisfaction* le fait que la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes discutera de la question d'un système régional et mondial d'alerte rapide aux raz-de-marée, dans le cadre de son ordre du jour ».

Concernant les paragraphes 7 et 8 du dispositif, je voudrais informer les États Membres qu'à l'issue de consultations intensives entre les délégations concernées, un libellé a été arrêté, comme le montrent

le présent projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie.

Nous, à l'ASEAN, partageons la conviction de nos dirigeants que c'est par la conjugaison de nos efforts inspirés par un esprit de compassion que nous réussirons à surmonter cette catastrophe et les catastrophes pouvant survenir à l'avenir. Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui est l'un des instruments qui nous permettra de nous préparer pour l'avenir.

Enfin, l'ASEAN souhaite remercier tous ceux qui, par leur présence, ont manifesté leur soutien à la reprise de la session de l'Assemblée générale et compte que leur appui permettra l'adoption par consensus de cet important projet de résolution.

**M. Jenie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie et au nom de ceux dont la vie a été bouleversée par le récent raz-de-marée dans l'Océan indien, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, pour l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole à la reprise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Les circonstances qui entourent notre séance d'aujourd'hui soulignent avec force son opportunité et sa pertinence. À cet égard, l'Indonésie se rallie à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, qui s'est exprimé au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La séance d'aujourd'hui a lieu peu après le séisme sous-marin le plus puissant qui soit récemment survenu, au large des côtes de Sumatra le 26 décembre. Bien que le nombre de victimes dues à cette catastrophe extraordinaire soit constamment révisé, il dépasse largement aujourd'hui 160 000. L'Indonésie continue de dénombrer ses pertes en vies humaines, essentiellement dans sa province d'Aceh, qui, à ce jour, s'élève à plus de 110 000. En outre, environ 10 000 personnes sont portées disparues et plus de 700 000 sont déplacées, leur vie ayant été bouleversée du fait qu'elles ont perdu non seulement leur habitation mais, ce qui est le plus triste, leurs moyens de subsistance et vivent maintenant dans des abris temporaires.

Toutefois, nous reconnaissons, avec gratitude, que nous n'avons pas à relever seul le défi auquel nous sommes confrontés. Devant cette immense tragédie humaine, nous avons tous répondu à l'appel animés du

même sens profond d'humanité. Des quatre coins du monde, il y a eu des témoignages extraordinaires d'amour, de compassion et d'humanité profonde. Les dons et l'aide ont également afflué et la réaction internationale a été sans précédent et extraordinaire sur le plan des secours humanitaires d'urgence.

L'Organisation des Nations Unies a été le fer de lance de tous ces efforts, mobilisant la communauté internationale pour qu'elle fasse des dons généreux et aidant les pays hôtes affectés à coordonner les secours d'urgence fournis. C'est pourquoi l'Indonésie, par votre entremise Monsieur le Président, tient à exprimer sa sincère gratitude et profonde reconnaissance. Nous nous associons au Secrétaire général pour espérer que cet élan mondial de solidarité et de générosité persistera sur le long terme.

L'Indonésie est sincèrement reconnaissante de l'appui indéfectible et de la compassion témoignés par la communauté internationale, mais il convient de noter que les Indonésiens de toute condition ont également fait preuve d'une compassion et d'une solidarité totales : d'Adi, élève d'une école élémentaire de Solo qui a fait don de toutes les économies contenues dans sa tirelire, à Markus, homme d'affaires du nord de Sulawesi qui a envoyé des caisses contenant de la nourriture et des couvertures, en passant par les membres du personnel les employés de la Banque d'Indonésie qui ont fait don de leur salaire mensuel à leurs frères et sœurs d'Aceh. De multiples initiatives individuelles ou collectives, y compris une aide bénévole fournie par le personnel paramédical, par des spécialistes des enfants et par des ouvriers du bâtiment venus de toute l'Indonésie, sont coordonnées pour contribuer à reconstruire Aceh. Toutes démontrent de manière enthousiaste la solidarité que l'ensemble des Indonésiens éprouvent envers leurs compatriotes d'Aceh, qui font partie de la grande famille indonésienne.

Si ces secours d'urgence ont permis de revenir à une certaine normalité dans les communautés touchées en faisant en sorte que certains services publics soient disponibles, comme les soins de santé, la fourniture d'eau potable et l'assainissement, l'éducation et d'autres besoins de base, il est important de noter que cette aide doit se poursuivre tout au long des phases de relèvement et de reconstruction. Ces composantes du processus de redressement exigent des approches et des moyens différents pour répondre de manière appropriée

aux différents besoins des victimes, en particulier à ceux des 700 000 personnes déplacées à Aceh.

À cet égard, des efforts sont déployés par les forces armées indonésiennes, les autorités locales, les volontaires et les institutions pertinentes des Nations Unies pour mettre en place 24 centres de réinstallation dans le but de fournir un logement aux personnes déplacées. Ces centres seront équipés du point de vue logistique pour permettre à leurs occupants d'avoir plus large accès à l'aide humanitaire. Ils seront établis conformément aux principes et aux exigences fixés par l'ONU et d'autres organisations humanitaires et impliqueront la participation de diverses parties pour garantir que les conditions de vie sont acceptables dans ces installations.

En collaboration avec l'ONU, le Gouvernement a également mis sur pied, à Jakarta, un centre conjoint de gestion de la catastrophe au sein du Cabinet du Vice-Président, Yusuf Kalla. Le Ministre chargé de la coordination des affaires sociales est actuellement sur le terrain, à Aceh, pour coordonner les opérations de secours. La tâche principale du centre est d'évaluer les besoins et de définir des priorités pour gérer et coordonner les secours internationaux, qui devraient se poursuivre dans les six à 12 prochains mois. Cette collaboration vise à garantir la gestion appropriée et responsable de l'aide reçue de sources nationales, régionales et internationales.

Pour veiller à ce que ces communautés ne subissent pas un sort identique à l'avenir, l'Indonésie est fermement convaincue, tout comme l'Association des Nations Unies de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qu'un système régional d'alerte rapide devrait être mis en place afin de prévenir les énormes pertes en vies humaines et en biens matériels causées par le tsunami du mois de décembre. Nous appuyons par conséquent pleinement la proposition de créer un centre régional d'alerte rapide contre les tsunamis pour l'océan Indien et la région de l'Asie du Sud-Est, similaire au réseau d'alerte basé à Hawaï pour l'océan Pacifique. Si un tel système avait été en place, des milliers de vies humaines auraient pu être sauvées.

De même, à la réunion du Comité permanent de l'ASEAN, qui se tient actuellement à Jakarta, il a été proposé que l'Association dispose d'un mécanisme institutionnel régional de réaction rapide dans le domaine humanitaire qui serait en mesure de mobiliser et de déployer rapidement du personnel civil et

militaire en réponse aux situations d'urgence survenant dans les pays de l'ASEAN. Cette initiative constitue en fait une mesure concrète de suivi de la Déclaration de Jakarta du 6 janvier 2005.

Pour terminer, alors qu'elle est en pleine situation de crise, l'Indonésie se félicite et est sans aucun doute très reconnaissante de l'appui de la communauté internationale. La solidarité dont celle-ci a fait preuve ne restera pas seulement gravée à jamais dans le cœur et la mémoire de tous les Indonésiens, mais s'avère d'ores et déjà comme une aide incomparable aux efforts que nous déployons pour atténuer les effets dévastateurs du tsunami. Il nous faut en fait veiller à ce que la culture de solidarité internationale qui a vu le jour en réaction à cette grande tragédie devienne permanente. Travailler ensemble doit devenir la marque distinctive des relations internationales à l'avenir. Ainsi que l'a dit notre Président, M. Susilo Bambang Yudhoyono : « Une fois la crise passée, gardons-nous de revenir à notre routine, pour ne former à nouveau une communauté solide que lorsqu'une autre catastrophe frappera. »

**M. Goonatileke** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale tient une reprise de sa cinquante-neuvième session afin d'examiner le point 39 de l'ordre du jour au lendemain du tsunami meurtrier qui a frappé plusieurs pays de la région de l'océan Indien.

Éloignée de la zone sismique, Sri Lanka n'avait pas ou avait peu de raisons de s'inquiéter de ces catastrophes naturelles, qui causent des dommages gigantesques dans les pays sujets aux tremblements de terre. De mémoire d'homme, Sri Lanka n'a jamais vu la férocité de la nature prendre la forme d'un tsunami. En fait, le terme même de tsunami était absent de notre vocabulaire jusqu'à la date fatidique du dimanche 26 décembre 2004.

Sri Lanka est située à des milliers de kilomètres de l'épicentre du tremblement de terre volcanique meurtrier qui a secoué Banda Aceh en ce jour fatal. Malgré cela, les zones côtières du nord, de l'est, du sud et du sud-ouest de notre pays ont essuyé le plus fort du tsunami, qui a tué plus de 159 000 personnes dans la région, et a fait des dizaines de milliers de blessés et des millions de personnes de déplacées jusque sur les côtes orientales de l'Afrique.

Le monde sait maintenant que Sri Lanka est le pays le plus touché après l'Indonésie. Si nous

attendons encore d'obtenir les chiffres définitifs, les statistiques dont nous disposons actuellement indiquent que le mur d'eau de mer qui s'est abattu sur nos côtes ce 26 décembre a provoqué la mort de 38 195 personnes. Le bilan définitif devrait dépasser les 40 000 morts; ce qui est un chiffre énorme pour un petit pays comme le nôtre. Parmi ces morts, on dénombre de nombreux enfants, probablement plus de 12 000. Cette vague meurtrière a également fait plus de 1 000 orphelins, tandis que 3 202 enfants n'ont désormais plus qu'un seul parent.

Si le nombre des morts est bouleversant, la situation des survivants est tout aussi inquiétante. Aujourd'hui, nous avons environ plus d'un demi-million de personnes déplacées, réfugiées dans des camps, des écoles ou des installations de fortune. Ces personnes ont pratiquement perdu tout ce qu'elles possédaient. Par conséquent, c'est devenu une tâche monumentale pour le Gouvernement que de fournir un abri, de la nourriture, de l'eau potable, des services d'assainissement et des soins de santé à un si grand nombre de personnes, dispersées sur une partie très vaste de notre zone littorale.

Compte tenu des circonstances difficiles dans lesquelles elle vit, et du fait qu'elle est tributaire d'une assistance, la population déplacée, physiquement affaiblie, risque de contracter des maladies à transmission hydrique ou vectorielle. Par conséquent, tout en recherchant les morts ensevelis et en nettoyant les débris, nous devons également vider les puits d'eau potable, les désinfecter et nous assurer que ces points d'eau soient sans danger pour la consommation afin d'écarter les maladies à transmission hydrique telles que la dysenterie et le choléra. Toutefois, grâce aux mesures prises par les autorités compétentes, nous avons réussi à empêcher une épidémie.

En dépit de l'afflux des secours provenant de nombreuses parties du monde, aider une population aussi vaste n'est certainement pas une tâche facile. La situation devient encore plus affligeante lorsque l'on se rend compte qu'on ne devra pas cesser de subvenir aux besoins de ces personnes déplacées d'ici une semaine ou un mois, mais qu'il faudra beaucoup plus de temps pour qu'elles soient réinstallées; et il faudra les aider à rebâtir leur vie et à devenir de nouveau économiquement indépendantes.

La réinstallation et la reconstruction ne seront pas non plus des tâches faciles. Près de 90 000 maisons ne

sont plus que des amas de décombres, et plus 41 000 autres ont été partiellement endommagées. La première chose à faire est d'évacuer les personnes déplacées des bâtiments publics tels que les écoles afin que les enfants qui ont eu la chance de survivre puissent retourner à l'école et être en contact avec d'autres enfants, ce qui limiterait autant que possible les effets du terrible traumatisme qu'ils ont eu à subir. Cela veut donc dire que nous avons besoin d'abris temporaires. La semaine dernière, le Gouvernement a lancé un appel urgent, réclamant 50 000 tentes. Entre-temps, il doit s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour fournir des logements permanents aux sans-logis et prendre des mesures afin de construire ces logements en lieu plus sûr. Concrètement, cela signifie une planification adéquate et une injection considérable de capitaux aussi rapidement que possible.

Le tsunami a asséné un coup brutal à deux secteurs vitaux de notre économie, à savoir la pêche et le tourisme dans les zones côtières. Selon le rapport n° 17 du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 19 000 bateaux de pêche ont été détruits ou endommagés. Cela représente non moins de 66 % de notre flotte de pêche. Sept mille cinq cents pêcheurs ont péri, et 7 086 sont encore portés disparus et présumés morts. En tout, plus de 90 000 personnes travaillant dans le secteur de la pêche ont été déplacées. Le coût des réparations ou du remplacement des bateaux, des réparations des ports de pêche, des usines de réfrigération, des chantiers navals, etc., est énorme. Même avec une injection rapide de capitaux et même avec le matériel nécessaire, il faudra des années pour que l'industrie de la pêche puisse se relever des ravages causés par le tsunami. Les dégâts subis par le secteur du tourisme sont également importants, se chiffrant à des millions de dollars. Toutefois, le tourisme côtier étant un secteur dynamique, aidé par de solides investissements, se relèvera en quelques mois. J'ai le plaisir d'annoncer ici que la reprise est déjà en cours.

Outre ces deux secteurs vitaux de notre économie, les ravages et les dégâts causés aux autres infrastructures – telles que les écoles, les hôpitaux, les routes, les voies ferrées, les ponts, les lignes électriques, les systèmes d'évacuation des eaux et les systèmes de télécommunication – sont immenses. On estime à environ 1,5 milliard de dollars le coût de la reconstruction et du relèvement.

Alors que les Sri-Lankais avaient le sentiment d'être seuls dans la souffrance, nous avons retrouvé le moral grâce à l'élan de compassion et de solidarité de la communauté internationale. La première à venir à notre aide a été notre voisine, l'Inde, elle aussi victime du tsunami qui a provoqué d'énormes dégâts dans ses régions côtières et fait plus de 10 000 victimes. De même, en l'espace de quelques jours, d'autres pays – trop nombreux pour être cités – nous ont également fournis des secours, ainsi que des équipes de sauvetage, du personnel médical et d'autres formes d'assistance.

L'ONU est passée à l'action le jour même du tsunami, et le Département des affaires humanitaires a pris des mesures immédiates pour évaluer la situation et organisé des secours humanitaires aussi rapidement que possible. Toute une série de pays amis – plus de 50 –, d'institutions internationales de prêt, d'entreprises privées petites et grandes, d'organisations internationales non gouvernementales, d'institutions religieuses et de particuliers nous ont offert une aide généreuse comme le monde n'en avait jamais vu, pour tenter ensemble de secourir et de soulager les victimes des pays touchés. Nous avons à l'égard de ces pays, de ces institutions et de ces personnes une dette énorme de reconnaissance pour l'assistance qu'ils nous ont fournie face à la crise humanitaire en cours.

Les promesses faites à ce jour, tant à Jakarta qu'à Genève, sont généreuses et rassurantes. Ce qu'il faut à présent, c'est transformer ces promesses en liquidités et en matériels aussi rapidement que possible afin que le processus de reconstruction et de relèvement puisse véritablement commencer et que les survivants puissent de nouveau devenir autonomes. En dépit de cet événement inattendu, Sri Lanka est convaincue que cette catastrophe ne l'empêchera pas d'atteindre ses objectifs de développement à moyen et à longs termes.

L'assistance financière ne peut pas, à elle seule, aider le processus de reprise. On peut faire bien davantage. Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la plupart des pays touchés ont également de lourdes responsabilités en matière de service de la dette. Pour ce qui est de Sri Lanka, notre dette est de l'ordre de 10 milliards de dollars. En fait, Sri Lanka avait prévu de consacrer 500 millions de dollars du budget de l'année en cours au service de la dette, mais en raison des bouleversements causés par le tsunami et des dégâts que nous avons subis, nous consacrerons toutes les ressources dont nous disposons à l'effort de

reconstruction, à condition que les pays donateurs et les institutions internationales de prêt nous accordent des mesures d'allègement de la dette. À cet égard, nous remercions des pays tels que la Chine de nous avoir fait grâce d'une partie de notre dette. Nous sommes également reconnaissants aux 19 membres du Club de Paris de nous avoir accordé un moratoire temporaire d'un an au maximum sur le remboursement de la dette.

Outre les mesures d'assistance et d'allègement de la dette, les pays développés pourraient également prendre d'autres mesures afin de nous aider à faire face aux conséquences économiques résultant de cette catastrophe naturelle, en accordant, par exemple, un accès au marché aux exportations des pays touchés, cela à des conditions favorables et pour une période donnée afin d'accélérer le processus de remise en état.

Malgré l'ampleur des ravages causés par cette tragédie, sur le plan tant humain que matériel, j'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le processus de reconstruction à Sri Lanka est déjà entamé, sous la supervision personnelle de la Présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga. Un centre national d'opérations, que la Présidente a rapidement mis en place, est dirigé par trois équipes spéciales de sauvetage et de secours, de reconstruction et de logistique, et de maintien de l'ordre. Ces trois équipes sont sous la direction des principaux responsables du pays et bénéficient de l'appui de représentants des ministères et des départements compétents. Je suis heureux de pouvoir dire que, grâce au dévouement de l'équipe de reconstruction du pays, des progrès importants ont déjà été enregistrés. Le 17 janvier, la Présidente a dévoilé le plan d'action de Sri Lanka.

Tout en restant axés sur les travaux de reconstruction et sur la réinsertion des personnes déplacées, nous devons également demander aux amis de Sri Lanka – qui nous ont promis des ressources à un moment où nos besoins d'aide sont considérables – que leur assistance parvienne aux secteurs vitaux de notre économie aussi vite que possible. On ne peut pas demander à des millions de personnes déplacées de rester confinées longtemps dans des camps de réfugiés, et on ne saurait tarder trop longtemps à réparer les infrastructures endommagées. L'économie des pays sinistrés doit être rapidement remise sur pied afin d'éviter les troubles sociaux et autres qui peuvent faire suite à des désastres de cette ampleur. Sri Lanka a toutes les raisons de croire qu'elle peut surmonter la vague et se retrouver rapidement sur la terre ferme

avec l'aide et la coopération de la communauté des donateurs.

Enfin, je tiens à remercier l'ONU et ses institutions, les pays amis, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organisations de la société civile, les organisations humanitaires internationales et les sociétés privées, ainsi que les particuliers qui nous ont donné leur appui moral, matériel et financier à un moment sombre de notre histoire. J'aimerais aussi remercier sincèrement le Secrétaire général et d'autres dirigeants mondiaux qui se sont empressés de se rendre dans la région dévastée par le tsunami pour évaluer la situation de première main et fournir une assistance. Enfin, Sri Lanka souhaite remercier l'Indonésie d'avoir organisé une conférence internationale quelques jours après le désastre. Nous remercions également les pays de l'ASEAN d'avoir pris l'initiative du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

**M. Chaimongkul** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer les sincères remerciements de ma délégation pour la convocation en temps opportun de la reprise de la session de l'Assemblée générale. Ma délégation souhaite également s'associer à la déclaration qu'a faite le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre 2004 ont endeuillé le monde et entraîné douleur et destruction à grande échelle. L'ampleur de la calamité était de fait inimaginable et sans précédent. Comme d'autres pays d'Asie et du monde entier, la Thaïlande a été profondément émue par les innombrables pertes résultant de cette catastrophe. Plus de 5 300 personnes ont perdu la vie rien qu'en Thaïlande, alors que des milliers d'autres sont encore portées disparues. À cet égard, la Thaïlande partage les souffrances et la douleur de ses amis du monde entier qui ont été touchés par ce désastre. Nous souhaitons exprimer nos plus sincères condoléances à toutes les victimes et à leurs familles. Dans le même temps, nous voudrions également dire notre plus sincère gratitude à tous ceux qui nous ont tendu la main, dans un geste de compassion, de solidarité et d'assistance dès le tout début de cette période très éprouvante.

La Thaïlande est désormais passée de la phase des opérations de secours après la catastrophe à la phase de reconstruction. La priorité n'est donc plus de répondre aux besoins fondamentaux tels que vivres et médicaments, mais de rétablir les moyens de subsistance, l'infrastructure et l'environnement, et d'aider à retrouver des sources de revenu et fournir une aide psychologique à ceux qui ont été traumatisés par cette catastrophe.

D'après une première évaluation de l'échelle des dommages occasionnés, le tsunami a entraîné une perte de plus d'un demi milliard de dollars en Thaïlande. Afin de remédier à de telles pertes, le Gouvernement thaï a approuvé un crédit de 700 millions de dollars pour aider le peuple thaï en lui fournissant un abri temporaire, des dédommagements pour les dégâts occasionnés aux foyers, des mesures sanitaires et une assistance en matière de soins de santé. Le Gouvernement a également approuvé des réductions fiscales en faveur des personnes et des sociétés sinistrées. Entre autres aide fiscale, figurent la restructuration de la dette, des moratoires de la dette et une baisse des taux d'intérêt et des frais pratiqués par les banques commerciales thaïes.

Nous sommes nous-mêmes victimes de la catastrophe, mais nous avons toutefois essayé de faire tout ce qui était en notre pouvoir, dans la mesure de nos capacités et de nos ressources, pour aider nos amis dans la région qui sont dans le plus grand besoin. Nous avons jusqu'à ce jour contribué pour plus d'un million de dollars à l'ensemble de l'opération de secours. En outre, nous sommes engagés à maintenir le cap en continuant de contribuer à la coordination des secours et de l'aide en matière de redressement accordés aux pays sinistrés de la région. Nous nous engageons également à veiller à ce que les habitants vivant sur les côtes de l'océan Indien puissent à l'avenir vivre en sécurité et à l'abri des surprises.

Nous gardons le regard fixé sur ce triste événement et nous essayons de surmonter cette épreuve, mais devons également regarder vers l'avenir et tirer les leçons de nos insuffisances. Une grande leçon que nous avons tirée de cette catastrophe est que la prévention est l'élément clef. En effet, nous ne saurions rester insouciantes. Nous ne pouvons pas non plus négliger notre environnement. Il est temps aussi de prendre des mesures collectives et de promouvoir une culture de la prévention afin de prévenir ce qui peut être prévenu. À cette fin, les 28 et 29 janvier

2005, la Thaïlande accueillera à Phuket une réunion au niveau ministériel sur la coopération régionale sur un mécanisme d'alerte rapide en cas de tsunami, en vue de lancer la création d'un mécanisme d'alerte rapide en temps réel, efficace et fonctionnel, qui couvrira la région du bassin de l'Océan indien. La création d'un centre régional d'alerte rapide devrait s'inspirer de l'expérience acquise par les organes existants dans la région.

Dans cette intention, la Thaïlande, lors de la réunion spéciale des dirigeants de l'ASEAN qui s'est tenue à Djakarta le 6 janvier, a proposé d'élargir le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et d'en faire l'organe pivot des mécanismes d'alerte rapide régionaux dans l'Océan indien et l'Asie du Sud-Est. Nous espérons que la réunion de Phuket fournira l'élan politique nécessaire à cet effet. Cela dit, la Thaïlande reconnaît pleinement que des ressources financières importantes seront nécessaires si nous voulons atteindre notre objectif. C'est pourquoi nous proposerons à Phuket qu'un fonds d'affectation spéciale pour la mise en place de dispositifs régionaux d'alerte rapide dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est soit créé dans les meilleurs délais. Pour preuve de notre attachement à cette initiative, la Thaïlande a annoncé une contribution initiale de 10 millions de dollars.

La tragédie nous a donné une leçon au prix fort : nous devons renforcer notre collaboration à tous les niveaux – national, régional et mondial – afin d'être mieux préparés et mieux protégés. Fournir une éducation de base à ceux qui n'ont aucune connaissance, ou très peu, de l'environnement, en particulier des terribles conséquences des tsunamis, pourrait être un bon début pour la prévention à long terme. Nous avons également appris que la communauté internationale était capable de s'unir devant la souffrance collective. La Thaïlande est donc fermement convaincue de l'importance de saisir ce moment d'unité et d'exploiter toute cette volonté politique pour prendre des mesures concrètes de coopération face au sinistre occasionné par le tsunami et, à l'avenir, par d'autres catastrophes naturelles.

**M. Latheef** (Maldives) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis d'adresser les sincères remerciements de ma délégation aux dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui ont pris l'initiative de demander la reprise de la cinquante-neuvième session de

l'Assemblée générale dans le but d'examiner les ravages causés par le tremblement de terre et le tsunami qui y a fait suite dans un grand nombre de pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'en Afrique, le 26 décembre 2004. Avec plus de 170 000 morts à ce jour, le tsunami a engendré une catastrophe colossale. Nous sommes donc d'avis que la présente séance de l'Assemblée est essentielle et arrive à point nommé.

J'aimerais également transmettre la gratitude du Gouvernement et du peuple des Maldives à l'Organisation des Nations Unies pour son rôle central dans la fourniture des secours humanitaires dans les pays touchés. Le professionnalisme et la rapidité dont l'Organisation a fait montre suite à cette immense catastrophe méritent nos éloges et notre admiration. En se rendant dans les pays les plus touchés, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a apporté un vif réconfort en cette heure difficile. Sa venue dans notre pays, les Maldives, a rasséréiné notre peuple en ce moment de douleur et de détresse. Nous remercions le Secrétaire général et son excellente équipe, dirigée par M. Jan Egeland, de leur rôle moteur face à la situation.

À mon tour, j'adresse toute notre sympathie et nos sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples de l'Indonésie, de Sri Lanka, de l'Inde, de la Thaïlande, de la Malaisie, du Myanmar, de la Somalie, des Seychelles et des autres pays dont des ressortissants ont péri dans la catastrophe. Nous prions Dieu Tout-Puissant de leur donner la force et le courage de surmonter cette terrible tragédie.

J'ai le grand plaisir d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple des Maldives, toute notre gratitude et reconnaissance aux pays amis qui, au plus fort de notre douleur et détresse, nous ont offert leur généreuse assistance, en particulier l'Inde, le Pakistan, le Japon, la Chine, l'Australie et bien d'autres encore.

Le tsunami a balayé les Maldives dans toute leur étendue, causant des destructions sans précédent dans notre histoire et ne laissant sur plusieurs îles qu'un amas de décombres comme seul vestige de décennies de développement. La disposition géographique du pays a probablement évité un nombre plus élevé de victimes : on compte 82 morts confirmés et 26 personnes disparues sans espoir d'être retrouvées vivantes.

Bien que cela soit en soi-même extrêmement tragique et choquant pour une population d'un peu

moins de 300 000 personnes, ce que l'on a tendance à oublier est que les destructions causées aux Maldives ne sont pas localisées dans une seule zone mais touchent tout le pays, paralysant gravement l'économie tout entière et l'ensemble de l'infrastructure socioéconomique. Sur un total de 199 îles habitées, 53 ont été durement frappées, 13 ayant dû être entièrement évacuées. Un tiers de notre population – soit quelque 100 000 personnes – a été directement touché, perdant en partie ou entièrement habitation, sources de revenu et accès aux services de base. Plus de 15 000 personnes ont été déplacées.

Les autorités nationales, les organisations non gouvernementales et le public interviennent main dans la main avec les organisations de l'ONU et les pays amis pour apporter des secours immédiats et prévenir les épidémies qui pourraient résulter du dommage causé aux systèmes de distribution d'eau et d'assainissement, de la destruction des habitats, de la contamination de l'eau et de l'impossibilité d'accéder aux services de santé.

Le tsunami a frappé de plein fouet les industries du tourisme et de la pêche, endommageant l'infrastructure et plongeant l'économie dans le chaos. Avec plus de 12 % de la flotte de pêche hors service, un grand nombre de familles et de communautés sont privées de leur principale source de revenu. L'intrusion d'eau salée dans les nappes d'eau douce de plusieurs îles et l'érosion de la couche arable ont rendu inutilisable et inexploitable une grande partie des terrains agricoles.

Dans le secteur du tourisme, 19 des 87 lieux de villégiature ont été endommagés et ont fermé pour réparations. En revanche, 54 sont opérationnels à 100 % et nous nous efforçons d'empêcher l'annulation des réservations. Pourtant, depuis la catastrophe, le taux d'occupation hôtelière s'est effondré, tombant à moins de 30 %, alors qu'il est généralement de 100 % en cette période de l'année. Malgré tout, compte tenu du fait que 54 lieux de villégiature sont pleinement opérationnels, que les épidémies ont été évitées et qu'il a été paré aux besoins les plus urgents, nous espérons que les voyageurs comprendront qu'en venant aux Maldives, ils contribuent grandement au relèvement du pays.

Six jours seulement avant la catastrophe, l'Assemblée avait décidé de retirer mon pays de la liste des pays les moins avancés en reconnaissance de son

développement socioéconomique au cours des 20 dernières années. À ce moment-là, mon pays enregistrait le plus haut revenu par habitant et l'indice de développement humain le plus élevé de l'Asie du Sud. Notre produit national brut progressait à un rythme remarquable, et nous faisions aussi partie des rares pays en passe de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous étions sur le point d'être retirés de la catégorie des pays les moins avancés lorsque le tsunami a frappé. En l'espace de quelques minutes, les moyens de subsistance, les espoirs et les aspirations de beaucoup ont été balayés par la mer, et l'infrastructure économique – ports, écoles, centres de soin et centrales électriques – a été totalement détruite. Cette tragédie montre à quel point notre pays est vulnérable et combien notre économie reste fragile.

À la réunion des dirigeants de l'ASEAN, le 6 janvier, M. Maumoon Abdul Gayoom, Président de la République des Maldives, a décrit ainsi la situation du pays :

« Avant même d'être frappés par le tsunami, nous étions les plus vulnérables à l'élévation du niveau des mers. Après son passage, nous sommes les plus sinistrés. »

Selon les évaluations préliminaires qui ont été réalisées, le coût économique total pour notre pays s'élèvera à nettement plus d'un milliard de dollars. Un rapport qui vient d'être publié par la Banque asiatique de développement signale que le taux de pauvreté absolue dans les Maldives pourrait atteindre plus de 50 % de la population à la suite des ravages du tsunami. Il est impératif que les Maldives reçoivent l'aide voulue pour pouvoir prévenir une crise humanitaire.

La réponse de la communauté internationale à l'appel d'urgence lancé par le Secrétaire général a été très positive. Nous sommes reconnaissants de l'aide et du soutien déjà fournis et nous sommes réconfortés par les promesses de dons faites par les pays donateurs, les organismes et les institutions financières internationales.

La Banque mondiale nous a classé au cinquième rang en termes d'efficacité d'utilisation de l'assistance fournie. Notre gouvernement a mis en place un conseil d'administration chargé de veiller à la transparence totale et à la justification intégrale de la gestion des fonds de secours d'urgence, avec la participation au

sein du Conseil d'administration du Coordonnateur résident des Nations Unies. L'Assemblée sait que nous avons tiré un parti optimal des facilités dont nous bénéficions déjà en qualité d'État de la catégorie des pays les moins avancés. Après la catastrophe, nous allons devoir reconstruire notre pays et nous atteler au relèvement et au reste. Nous demandons à la communauté internationale de nous apporter cette assistance rapidement et d'aider les Maldives de toutes les manières possibles.

Si nous apprécions pleinement la décision de l'Assemblée de nous retirer de la liste des pays les moins avancés, nous ne pouvons que nous interroger, étant donné les circonstances dans lesquelles se trouve notre pays, sur la viabilité de ce retrait à ce stade. Pour qu'il puisse être effectué, il nous faudrait d'abord reprendre notre développement socio-économique au moins au niveau où nous l'avions laissé avant le tsunami. L'Assemblée pourrait peut-être envisager de suspendre la mise en œuvre de la résolution 59/210 pour la question du retrait des Maldives de la liste jusqu'à ce que la situation s'améliore. Après avoir travaillé si dur à définir une stratégie de transition sans heurts, nous ne voudrions pas sortir de la liste des pays les moins avancés sans tirer tous les avantages qui y sont associés, ce qui serait contraire à l'effet recherché et aux objectifs de la résolution 46/206 de 1991 et de la résolution 59/209, adoptée le mois dernier par l'Assemblée.

Mon gouvernement se joint aux autres orateurs pour réitérer l'importance de la mise en place d'un système d'alerte rapide en cas de tsunami dans l'océan Indien, les Caraïbes et d'autres régions du monde. Si un tel système avait existé dans la région de l'océan Indien, les morts et les ravages causés par ce tsunami auraient peut-être été beaucoup moins importants. Mais pour les Maldives, dont le point le plus élevé est à peine à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la mer, un système d'alerte rapide n'est tout simplement pas suffisant. Nous avons besoin de méthodes permettant d'assurer la sécurité de notre peuple.

À cet égard, nous entamons actuellement un programme relatif à la sécurité des îles, dans le cadre duquel les communautés déplacées et à risque seront réinstallées dans des îles plus grandes et plus sûres dotées d'une meilleure protection naturelle, de défenses côtières renforcées contre les raz-de-marée et de meilleures perspectives économiques. Il serait peu sensé de réinstaller des communautés déplacées dans

des îles où l'environnement a rendu la sécurité et les débouchés économiques précaires. Le programme inaugurerait un nouveau modèle de développement national grâce à la réduction des coûts unitaires, au renforcement des économies d'échelle et à l'étoffement des capacités de régénération de l'environnement. Il permettra également un développement plus rationnel et durable.

Nous assurons la communauté internationale que l'aide que nous recevons en matière de secours, de relèvement et de reconstruction sera mise à profit pour permettre au pays de rebondir et de rétablir les conditions d'avant le tsunami. Nous entendons faire d'importants progrès pour nous atteler de nouveaux à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les plus brefs délais réalisables.

**M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) :** Aux premières heures du dimanche matin 26 décembre 2005, la catastrophe a frappé. Un immense tremblement de terre au large de la côte ouest du nord de Sumatra a déclenché un puissant tsunami qui, en l'espace de quelques heures, allait provoquer des dégâts indescriptibles au sein des populations côtières et insulaires d'Inde, de Sri Lanka, des Maldives, de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, des Seychelles, de la Somalie et de quelques autres pays.

Le bilan en Inde seule a été estimé à 10 700 morts et à plus de 5 600 disparus. Lors d'une réunion extraordinaire de dirigeants organisée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au lendemain de la catastrophe naturelle, M. K. Natwar Singh, Ministre des affaires étrangères de l'Inde, a déclaré :

« Le vocabulaire dont nous disposons ne suffit pas pour décrire l'intensité et l'ampleur de l'horrible catastrophe qui a frappé des dizaines de pays de l'océan Indien. Tant de foyers dans tant de pays en même temps se sont retrouvés sans lumière en un si court laps de temps – en l'espace de quelques minutes ».

L'Inde n'a pas fait usage de l'aide extérieure pour faire face à la crise, mais elle est profondément reconnaissante des offres d'aide qui ont afflué de la part de plusieurs pays, de l'ONU et d'organisations non gouvernementales. Nous tenons à nous joindre aux nombreux hommages rendus pour saluer nous aussi l'ONU et l'engagement et le dévouement personnels du

Secrétaire général. Ces offres spontanées d'aide et de solidarité en ce moment de crise ont été capitales pour reconforter la population indienne et l'assurer qu'elle n'était pas seule face à l'énormité de la perte qu'elle venait de subir.

En un sens, l'ONU s'est vue renforcée dans ses fondements non seulement par son travail de coordination des secours, mais surtout par l'immense solidarité internationale témoignée par des gens ordinaires du monde entier, et par leurs contributions, relayées par les mesures de leurs gouvernements respectifs.

L'expérience de l'Inde en matière de gestion des catastrophes naturelles lui a permis de mettre au point des mécanismes bien établis de gestion des catastrophes à tous les niveaux. Les enseignements que nous avons tirés du cyclone dans l'Orissa, en 2000, du tremblement de terre de 2001 au Gujarat et d'autres catastrophes ont permis de repenser radicalement notre stratégie de gestion des catastrophes, et ce sur la base de la conviction qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans qu'un volet d'atténuation des catastrophes soit intégré à tous les niveaux du processus de développement. En conséquence, nous avons été à même de répondre rapidement à la catastrophe grâce à un effort massif, engagé par un système bien huilé, du personnel expérimenté et formé, et les ressources qui s'imposent pour faire face avec succès à la catastrophe inattendue dans le cadre de nos capacités actuelles.

Nous avons également bien compris que si notre situation était grave, il y avait d'autres pays touchés où les besoins d'aide internationale en matière de secours d'urgence étaient encore plus importants. Des avions des forces aériennes indiennes et des navires de la marine indienne ont formé un pont presque continu d'aide humanitaire jusqu'à Sri Lanka et aux Maldives, dans la solidarité et l'amitié. Plusieurs centaines de voyages aériens ont été effectués pour livrer les fournitures de secours, effectuer les recherches et secourir les populations. Les avions et les navires ont également amené des hôpitaux de campagne, des médecins et du personnel paramédical. Des navires ont effectué des reconnaissances des ports de Galle et de Colombo et aident à rétablir les télécommunications et autres communications à Trincomalee. Les navires indiens ont livré également du matériel de secours et mis sur pied des hôpitaux de campagne à Aceh, en Indonésie.

En Inde, ce sont les îles Andaman et Nicobar qui ont subi le plus fortement les tsunamis. Avec ses 1300 territoires insulaires, à l'écosystème fragile, l'Inde ressent une empathie particulière pour les petits États insulaires en développement pour leurs besoins, leur situation et leur vulnérabilité. À la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue récemment à Maurice, l'Inde a donc indiqué les grandes lignes et débattu sur le plan bilatéral, avec un grand nombre d'États, d'un programme de coopération élargi pour remédier à ces handicaps. La Déclaration de Maurice et le document de stratégie en ont souligné la nécessité et, en l'occurrence, celle de mettre en place des systèmes d'alerte rapide. Il conviendra de rappeler que, dès 1994, le Programme d'action de la Barbade avait noté l'importance des systèmes d'alerte rapide et, par conséquent, des technologies – réseaux de télécommunication et systèmes satellitaires.

En Inde, les cyclones faisaient autrefois d'énormes ravages dans les régions côtières de l'État d'Andhra Pradesh. Toutefois, les systèmes d'alerte rapide utilisant la télédétection et les technologies spatiales empêchent à présent que de tels événements ne se produisent. En outre, à la suite de la catastrophe du tsunami, le Gouvernement a annoncé qu'il affectait plusieurs milliards de roupies à la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux raz-de-marée. Forts de nos capacités en matière de capteurs et de satellites, nous sommes prêts à coopérer avec la communauté internationale, en particulier avec la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, pour mettre en place ce système.

L'Inde est membre du groupe de coordination des secours aux victimes du tsunami composé initialement des États-Unis, du Japon, de l'Australie et de l'Inde, qui a été créé pour faciliter la coordination des efforts face à la catastrophe. Nous avons été invités à en faire partie parce que nous disposions des moyens militaires nécessaires pour assister concrètement les activités de secours. Hier, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré à Banda Aceh (Indonésie), à propos des activités du groupe de coordination des secours :

« Je dois dire que le groupe de coordination des secours aux victimes du tsunami constitué par les États-Unis et composé des États-Unis, de l'Australie, de l'Inde, du Japon, du Canada et de Singapour, a fait une différence réelle. Sans leurs

transports lourds et leurs activités de déblayage qui ont rendu possible notre intervention, un cauchemar logistique aurait surgi. Les routes ont été détruites et les aéroports ne sont pas faciles à utiliser. Ils se sont montrés d'une utilité extrême en veillant à ce que nous puissions atteindre par hélicoptère les personnes difficiles d'accès. Ainsi, le Gouvernement nous a permis d'intervenir. »

Immédiatement après la catastrophe, les efforts ont porté sur les recherches, l'évacuation et les secours. Une évolution est à présent intervenue dans le sens de l'établissement de réseaux de communication, la prévention des épidémies, ainsi que dans celui des opérations de secours et de sauvetage dans l'archipel lointain de Nicobar au large de l'Inde. Des provisions ont été larguées par avion dans les zones inaccessibles. Pour les archipels de Nicobar et d'Andaman, une structure de secours intégrée a été mise en place pour permettre une action efficace. Un fonds de secours a été créé pour couvrir les dépenses immédiates. Il existe un mécanisme de huit bataillons de forces paramilitaires servant en tant qu'équipes d'experts chargés de la recherche et du sauvetage, qui a été fort utile pour faire face aux conséquences du tsunami.

Durant la première semaine qui a suivi la catastrophe, le Gouvernement indien a engagé 250 millions de dollars pour les secours et le relèvement en Inde et une somme substantielle pour les pays voisins. Il a également accordé l'importance voulue à l'atténuation des effets psychologiques de la catastrophe par le biais de services de conseil en matière de soutien psychologique et de la réouverture rapide des écoles et de l'accès aux postes de télévision. Heureusement, la mobilisation des ressources en Inde a été couronnée de succès, avec des contributions du public indien – des citoyens ordinaires – s'élevant à 120 millions de dollars, dont 100 millions ont été versés avant le 10 janvier rien qu'au fonds de secours national.

L'accent est mis à présent sur la reconstruction et le relèvement. Il va de soi que ceux qui ont le plus souffert étaient les pauvres, en particulier ceux dont la dépendance vis-à-vis de la mer a rendu cette crise plus encore difficile à supporter. Le Gouvernement indien, en coopération avec l'ONU et la communauté internationale, est déterminé à aider à relever dans les plus brefs délais ceux qui ont été touchés par la crise. Comme l'a dit de façon si émouvante John Ruskin, « la

marée verte qui tourbillonne à mon pas de porte déborde de cadavres flottants ».

La réponse procède d'une volonté politique soutenue et de la solidarité internationale pour mener à bien la reconstruction, rétablir les moyens de subsistance et les protéger dans la mesure du possible contre les catastrophes futures. Dans cet effort, l'ONU, y compris les institutions comme le Programme des Nations Unies pour le développement, et les institutions multilatérales, dont la Banque mondiale, qui mettent en œuvre des programmes accélérés, novateurs et concrets, ont un rôle crucial. Selon les termes d'un proverbe sanskrit indien vieux de plusieurs milliers d'années, « *Vasudhaiva Kutumbhakam* » – « le monde est une seule famille ».

**M. Rastam** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la reprise de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale aujourd'hui. Ma délégation, qui représente à la fois un pays victime du raz-de-marée et un pays membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la République démocratique populaire lao au nom de l'ASEAN.

La Malaisie estime que la reprise de la session représente une étape importante dans les efforts de suivi entrepris par la communauté internationale, dirigée par l'ONU, pour répondre aux besoins à moyen et long terme tant humanitaires qu'en matière de relèvement et de reconstruction des pays touchés. Nous espérons que l'Assemblée générale parviendra à un consensus sur le projet de résolution présenté par les coauteurs.

Ma délégation voudrait redire ses sincères condoléances et sa profonde sympathie aux gouvernements et aux populations de tous les pays touchés pour les pertes tragiques en vies humaines et les effets socioéconomiques, psychologiques et écologiques dévastateurs de la catastrophe sans précédent du tsunami. Nous faisons part des mêmes sentiments aux gouvernements et aux peuples des pays dont les citoyens ont péri, ont été blessés ou ont souffert des pertes matérielles à la suite de la catastrophe. Nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements sincères et notre gratitude à tous ceux qui ont adressé des messages de sympathie et de condoléances à la

Malaisie et ont offert leur assistance en cette période traumatisante.

Le fait que le tsunami nous ait frappés constitue pour la Malaisie un choc national. La priorité immédiate du Gouvernement a été d'assurer le retour à la normale dans les régions touchées. Une assistance appropriée a été apportée aux victimes. En Malaisie, le bilan est de 68 morts et environ 8 000 personnes ont été déplacées. Six Malaisiens ont trouvé la mort dans des pays voisins et un petit nombre a disparu. La charge financière imposée par les conséquences de la catastrophe est fort lourde pour la Malaisie. Mais le Gouvernement est en mesure de remédier à la situation. La Malaisie estime que la plupart des autres pays touchés mérite une attention plus immédiate et nous faisons notre possible pour les assister également.

La Malaisie a envoyé à Aceh des équipes humanitaires, médicales ainsi que de recherche et de sauvetage, avec des fournitures, un équipement lourd et des hélicoptères. Une équipe de médecins volontaires et de personnel médical malaisiens a été parmi les premiers à arriver à Banda Aceh immédiatement après la catastrophe. L'Armée de l'air royale malaisienne a transporté au moyen d'avions C-130 et CN-235 des médicaments, des fournitures médicales et un équipement de communication. La Marine royale malaisienne a déployé un navire transportant 500 tonnes d'aide humanitaire, y compris des vivres, des produits alimentaires pour nourrir, de l'eau potable, des médicaments et des fournitures médicales, ainsi qu'un équipement lourd, dont deux bulldozers, trois excavateurs et six camions de trois tonnes pour aider la population dans les secteurs touchés.

Les aéroports malaisiens ont également servi de points de rassemblement pour la fourniture des produits et autres matériaux aux pays touchés, en particulier l'Indonésie. La Malaisie a également mis en place un fonds asiatique pour la catastrophe du tsunami permettant aux Malaisiens et au secteur privé de contribuer financièrement au secours des victimes du tsunami dans les autres pays. Jusqu'ici, plus de 12 millions de ringgit en liquide, dont une contribution de 5 millions de ringgit du Gouvernement malaisien, ont déjà été versés à l'Indonésie, aux Maldives et à Sri Lanka. Au 14 janvier 2005, les contributions publiques versées aux victimes du tsunami dans le pays même ont dépassé 53 millions de ringgit.

Il n'est pas possible de prévenir complètement les catastrophes naturelles. Toutefois, on peut beaucoup faire pour atténuer leurs effets dévastateurs. À cet égard, il est nécessaire de mettre en place des systèmes d'alerte rapide qui ne se limitent pas seulement aux tsunamis mais s'étendent à d'autres catastrophes naturelles tout aussi destructrices. Le drame récent aurait pu ne pas avoir une si grande ampleur si des systèmes appropriés avaient été mis en place. La Malaisie et de nombreux autres pays ne sont pas dotés de ces systèmes d'alertes. Nous sommes prêts à apporter notre entière coopération et à prendre part à toute initiative visant à fournir les capacités nécessaires en la matière.

La Malaisie attend aussi avec intérêt de pouvoir tirer parti de l'expérience d'autres pays et des organismes internationaux connaissant bien les systèmes d'alerte rapide, et de pouvoir travailler en étroite coopération avec eux. La Malaisie est parfaitement consciente des coûts élevés liés à la mise en place d'une telle infrastructure, qui peuvent en fait s'avérer prohibitifs pour de nombreux pays en développement. Nous pensons que seule l'ONU peut mobiliser les ressources, les connaissances et les capacités permettant de lancer une telle entreprise dans la région. Par conséquent, la Malaisie estime que l'ONU doit participer pleinement à une telle initiative si nous voulons qu'elle réussisse. La Malaisie espère aussi que les pays en développement feront preuve de la même volonté de coopérer pour créer un système régional efficace de surveillance des catastrophes naturelles.

Au niveau national, le Gouvernement malaisien a approuvé une subvention initiale de 19 millions de ringgit pour mettre sur pied un système d'alerte rapide dans le pays. Le coût opérationnel en est estimé à 3,5 millions de ringgit par an. Toutefois, le Gouvernement n'a pas encore décidé quel système utiliser. Nous sommes en train de rassembler des informations auprès des pays qui ont davantage d'expérience en matière de catastrophes causées par les tsunamis.

Outre la mise en place de systèmes d'alerte rapide, la Malaisie est persuadée qu'il existe de multiples manières d'atténuer les difficultés rencontrées par les pays touchés par le tsunami et de les aider dans leur gigantesque tâche de reconstruction. L'une des propositions concrètes qui a été faite porte l'annulation ou le réexamen de leur dette extérieure. La

Malaisie espère que les pays qui sont en position de le faire réfléchiront sérieusement à la possibilité de prendre cette mesure de grande portée, qui témoignerait d'un noble sens politique au service de l'humanitarisme.

**M. Swe** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué si promptement la présente séance de l'Assemblée générale, au lendemain du tremblement de terre et du tsunami catastrophique du 26 décembre et causé des destructions et une tragédie humaine à grande échelle dans les États du littoral de l'océan Indien.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Je voudrais également me joindre aux orateurs précédents pour transmettre nos sincères condoléances aux familles des victimes et aux gouvernements des pays touchés par la catastrophe du tsunami. Ma délégation voudrait également remercier la communauté internationale de sa réponse si rapide et du soutien massif qu'elle nous a témoigné. L'ampleur sans précédent de cette tragédie a uni les pays du monde comme jamais auparavant. Les pays du globe entier ont partagé la même douleur, démontré la même solidarité et sont venus en aide aux pays affectés de multiples manières. Cette réaction a prouvé de façon éclatante le caractère de plus en plus interdépendant du monde dans lequel nous vivons. Le rôle actif joué par l'ONU et les efforts inlassables déployés par les institutions du système, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de coordonner et d'appuyer les activités de secours, méritent aussi d'être salués.

Situé à proximité géographique de l'épicentre, le Myanmar n'a pas été totalement épargné par les effets du tsunami. Toutefois, en raison de sa topographie unique en son genre, le Myanmar a eu la chance de ne subir que peu de dégâts, comparé aux autres pays de la région qui ont été sévèrement touchés. Les vagues déclenchées par le tremblement de terre ont frappé les zones côtières des États de Taninthayi, Yangon, Bago, Ayeyawady et Rakhine. Le tremblement de terre a

même été ressenti dans des régions aussi éloignées que l'État de Shan, où plusieurs bâtiments se sont effondrés. Le tremblement de terre et le tsunami ont entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Le bilan est de 59 morts, 3 disparus et 43 blessés. Près de 600 maisons situées le long de la côte ont été détruites, jetant plus de 3 000 personnes sans logis.

Au lendemain de la catastrophe, les autorités du Myanmar ont réagi sans perdre de temps. Une équipe dirigée par le Ministre de la protection sociale, des secours et de la réinstallation et composée de représentants du Ministère de la santé et d'experts médicaux, a été déployée dans les zones les plus durement touchées afin de fournir l'aide nécessaire. Des secours, y compris de la nourriture, des vêtements et des médicaments, ont été promptement envoyés. Parallèlement, une aide et des secours ont été fournis aux communautés touchées dans d'autres États et circonscriptions du pays. Priorité a été donnée à la fourniture d'eau potable et de médicaments pour prévenir les épidémies. Les autorités des différents niveaux administratifs ont coopéré avec des organisations telles que la Croix Rouge, la Brigade des pompiers volontaires, l'Organisation syndicale pour la solidarité et le développement et l'Association pour le bien-être de la mère et de l'enfant pour contribuer aux efforts de secours. Plusieurs organismes des Nations Unies présents au Myanmar ont aussi apporté un soutien précieux. Grâce à ces secours rapides et compte tenu de la faible ampleur des dégâts, nous avons été en mesure d'atténuer et de contenir les effets de la catastrophe.

Le Myanmar remercie tous les pays amis et les organisations internationales qui ont contribué aux fonds pour les secours en cas de catastrophe de notre pays. À cet égard, nous voudrions dire officiellement notre reconnaissance à la République populaire de Chine, au Japon et à d'autres donateurs de leurs contributions généreuses.

Le Myanmar est pleinement solidaire des autres pays touchés. C'est pourquoi, alors que mon pays était lui-même victime de la catastrophe, nous avons compris que les pays les plus touchés méritaient une attention et une aide prioritaires de la part de la communauté internationale. En réaction à cette catastrophe tragique, nous devrions tous unir nos efforts non seulement pour fournir des secours d'urgence, mais également pour accorder une aide

prolongée et soutenue aux programmes de redressement et de reconstruction à moyen et long terme mis en place dans les zones dévastées. À cet égard, je voudrais insister sur l'importance du rôle de fer de lance joué par les pays concernés pour demander que des partenariats soient mis en place et que des programmes nationaux d'aide humanitaire soient appliqués.

Plus important encore, nous devons aussi unir nos efforts pour l'avenir afin d'éviter de telles pertes en vies humaines et de tels dégâts matériels si une autre catastrophe naturelle venait à frapper à nouveau. Les catastrophes survenues récemment viennent nous rappeler que la nature est imprévisible et que nous devons être mieux préparés. Nos capacités en matière de surveillance, d'évaluation et de réaction doivent être améliorées. Notre douloureuse expérience de cette catastrophe montre clairement qu'il est urgent d'intensifier nos efforts collectifs pour mettre au point un système régional d'alerte rapide dans la région, qui permette de réduire sensiblement notre vulnérabilité aux tsunamis et aux autres catastrophes naturelles.

Le tremblement de terre et le tsunami nous ont tous rapprochés. La tâche qui nous attend maintenant est effrayante, mais en coopérant tous ensemble, nous pouvons la remplir. Ma délégation est prête à travailler avec les autres membres de l'ASEAN et avec nos partenaires à cette fin.

**M. Hoscheit** (Luxembourg) : Je voudrais d'abord m'associer aux remerciements qui vous ont été adressés, Monsieur le Président, pour la convocation de la présente séance plénière de notre Assemblée générale.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents; la Croatie et la Turquie, pays candidats; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – l'Albanie, l'ex-république yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro se rallient à cette déclaration.

Je tiens en tout premier lieu à présenter les condoléances les plus sincères de l'Union européenne aux gouvernements et aux peuples des pays qui ont été touchés directement ou indirectement par les conséquences du séisme et des tsunamis qui ont frappé la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, ainsi que certaines parties de l'Afrique orientale, le 26 décembre de l'année dernière.

Les citoyens de 50 pays ont perdu la vie dans la catastrophe causée par les tsunamis. Les pays de l'Union européenne n'ont pas été épargnés. Des milliers de nos ressortissants ont péri ou ont disparu en même temps que des dizaines et des dizaines de milliers d'habitants des pays de la région. Nous tenons à exprimer aussi nos remerciements et notre gratitude aux autorités et aux personnes des pays touchés qui ont apporté assistance aux citoyens de nos pays qui se trouvaient dans les zones dévastées et ont facilité leur rapatriement. Des millions de citoyens à travers toute l'Europe ont manifesté leur sympathie et leur solidarité en observant, le mercredi 5 janvier, trois minutes de silence à la mémoire des nombreuses victimes.

Je tiens également à adresser nos remerciements à la famille des organisations des Nations Unies, en particulier à M. Jan Egeland, Secrétaire général adjoint, et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à rendre hommage au travail qu'elle a accompli sous l'impulsion de notre Secrétaire général en réagissant si rapidement à ce désastre sans précédent et en répondant aux besoins urgents des pays et des populations touchés.

Au lendemain de cette catastrophe dévastatrice, la réponse de la communauté internationale émanant aussi bien des gouvernements que de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les simples citoyens, a été rapide et généreuse. Dès le 5 janvier, l'ONU a lancé, à l'occasion d'un sommet extraordinaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) réunissant les chefs d'État et de gouvernement à Jakarta, un appel éclair en faveur de la région de l'océan Indien touchée par le séisme et les tsunamis. Cinq jours plus tard, au cours de la conférence des donateurs qui s'est tenue le 11 janvier à Genève, des représentants des États Membres ont pris des engagements en matière d'assistance. À ce jour, près de 75 % des besoins de financement prévus par l'appel sont couverts. Des contributions et des engagements généreux resteront dans les mémoires comme l'une des réactions les plus rapides jamais observées à un appel d'urgence.

Il est à présent de notre responsabilité commune de continuer à tenir nos promesses et d'honorer nos engagements. À ce jour, l'ensemble des engagements de l'Union européenne et de ses États membres au titre de l'aide publique, est supérieur à 1,5 milliard d'euros, soit environ 2 milliards de dollars. Cet effort exceptionnel couvrira les besoins humanitaires

immédiats dans les zones frappées par la catastrophe et soutiendra les efforts de reconstruction et de développement à long terme. À cet égard, il importe de s'assurer que les ressources dégagées dans le contexte de ces événements récents viendront effectivement compléter les engagements déjà pris en matière de développement, et que d'autres situations d'urgence ne seront pas oubliées.

L'Union européenne continuera d'aider l'ONU à faire face à cet énorme défi, tant à court qu'à long terme. À cet égard, je voudrais réaffirmer le soutien total et sans faille de l'Union européenne au rôle primordial que joue l'ONU dans la coordination des efforts actuellement déployés sur le terrain. Une coopération étroite et soutenue sera maintenue entre l'Union européenne, les fonds et programmes des Nations Unies et les services de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ainsi qu'avec M<sup>me</sup> Margareta Wahlstrom, Coordonnatrice spéciale.

L'Union européenne souhaite aussi contribuer à renforcer le rôle de l'ONU dans la réponse humanitaire. À cet égard, diverses options peuvent se présenter et méritent d'être étudiées avec attention. Au sein de l'Union européenne, plusieurs initiatives, dont celle de la création d'une force internationale humanitaire, ont été avancées par des États membres de l'Union européenne. Celles-ci feront l'objet d'intenses travaux dans les semaines à venir au sein des instances européennes et dans le cadre de l'ONU, comme le prévoit le projet de résolution que nous allons adopter.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, M. Jean-Louis Schiltz, Ministre luxembourgeois de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, et M. Louis Michel, membre de la Commission européenne en charge du développement et de l'aide humanitaire, se sont rendus dans la région sinistrée. M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg, en sa qualité de Président en exercice du Conseil européen, et M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, se sont joints aux dirigeants des pays de l'ASEAN dès le lendemain de la catastrophe, pour les assurer de la solidarité des États membres et des citoyens de l'Union européenne. Lors de la conférence des donateurs à Genève, le représentant de l'Union européenne a précisé que la solidarité de l'Union ne faiblira pas et se prolongera au-delà de la phase d'urgence initiale.

Nous devons en effet regarder vers l'avenir. Les ministres des 25 États membres qui se sont réunis le 7 janvier à Bruxelles, ont réaffirmé l'engagement à long terme de l'Union européenne à apporter aux pays et aussi aux communautés sinistrées une assistance dans les différentes étapes, de l'aide humanitaire à la reconstruction et à la réhabilitation. Il ne doit pas y avoir de doute quant à notre engagement à long terme à aider les pays touchés à relever les défis auxquels ils sont confrontés.

Les États membres et la Commission européenne collaborent actuellement étroitement dans la mise au point d'un paquet global d'aide financière de l'Union européenne. En effet, le 31 janvier, les ministres de l'Union européenne se réuniront à nouveau pour examiner toutes les mesures à moyen et à long termes envisagées par l'Union et ses États membres en vue d'élaborer un plan d'action opérationnel.

Je tiens à rappeler que l'Union européenne attache une importance particulière aux efforts de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention, de la préparation aux catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. Il est essentiel que les moyens technologiques et financiers nécessaires soient dégagés pour prévenir, dans la mesure du possible, de nouvelles catastrophes naturelles de cette ampleur, ainsi que les conséquences dévastatrices qui en résultent. L'Union européenne se félicite de l'initiative du Gouvernement allemand d'accueillir, dans le courant de l'année, une troisième conférence sur les systèmes d'alerte rapide.

Dans le prolongement de l'engagement qu'elle a pris à Jakarta, l'Union européenne soutiendra activement les efforts déployés pour mettre en place un système d'alerte rapide dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles qui s'ouvre aujourd'hui à Kobé (Japon), permettra de procéder à un premier échange de vues sur la manière d'atteindre cet objectif.

Nous continuons tous à assister aux conséquences tragiques du déchaînement brutal des forces de la nature. Au cours des dernières semaines, la communauté internationale a réagi collectivement en faisant preuve d'une solidarité admirable. Que l'Assemblée soit assurée que l'Union européenne et ses États membres sont prêts à poursuivre leurs efforts.

**M. Sow** (Guinée) : J'ai l'honneur et l'immense privilège de parler au nom du Groupe africain, en ma qualité de Président du Groupe pour le mois de janvier.

Pour commencer, je voudrais vous exprimer toute notre reconnaissance et notre appréciation pour la convocation rapide de la réunion plénière de l'Assemblée générale sur le point 39 de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ». Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao, qui, agissant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a été l'initiateur de la présente séance, qui vient à point nommé.

Au cours du débat sur le point 39 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, en novembre dernier, nous avons examiné les rapports du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles (A/59/374) et sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/59/93). Les principes de la prévention et de la gestion des catastrophes qui sont développés dans ces rapports nous interpellent davantage, suite aux conséquences atroces du tsunami qui a déferlé sur l'Asie du Sud-Est et sur quelques pays africains.

Le tsunami du 26 décembre 2004 dans l'océan Indien a causé un deuil et une tragédie planétaires en frappant avec une violence inouïe huit pays asiatiques, avec des ondes de choc sans précédent aux quatre coins du monde. Détruisant tout sur son passage, la mer en furie a causé, d'après des statistiques qui ne sont malheureusement que provisoires, près de 170 000 morts, des centaines de milliers de disparus, dont près de 10 000 touristes européens, américains ou en provenance de maints autres pays. Le raz-de-marée destructeur est allé jusqu'à affecter de ses lames mortelles la côte est et le large du continent africain, où on dénote des centaines de morts et de disparus, ainsi que la dévastation de plusieurs villages côtiers.

Au nom des pays africains, je tiens à renouveler nos profondes condoléances et notre sympathie aux gouvernements, aux peuples et aux familles des victimes du désastre.

L'Afrique s'est félicitée de la réponse adéquate et rapide de la communauté internationale, de celle des gouvernements, des groupes privés et du public en général pour faire face à la catastrophe et secourir les populations, les pays et les familles affectés. Sous l'impulsion de ses hauts dirigeants, elle a immédiatement mobilisé ses énergies et ses ressources pour concrétiser sa sympathie et sa solidarité avec les victimes.

En examinant, dans ce contexte, le thème inscrit à notre ordre du jour, le Groupe africain ne peut que souligner la nécessité et l'urgence qui s'attachent à la recherche de solutions et de réponses intégrées et durables aux défis que pose la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Pour notre part, le moment est critique pour convenir des mesures favorisant le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention et pour s'attaquer avec vigueur à toutes les menaces liées aux catastrophes naturelles : non seulement les raz-de-marée d'origine sismique, mais aussi les tempêtes, les cyclones, les ouragans, la sécheresse, la déforestation, les criquets qui dévastent certaines régions du monde dont l'Afrique, avec une fréquence accrue. Une attention spéciale doit être accordée aussi au réchauffement climatique qui entraîne une élévation inexorable du niveau de la mer, menaçant près de cent millions d'habitants vivant à fleur de l'océan.

Pour couronner nos travaux de réussite, notre Assemblée devra solidement s'appuyer sur les recommandations pertinentes déjà endossées dans le passé et sur celles qui résultent de la Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Maurice. Nous fondons également un grand espoir sur la Conférence des Nations Unies sur les catastrophes naturelles qui a ouvert ses travaux aujourd'hui à Kobé, au Japon. Nul doute que la Conférence de Kobé servira de cadre pour une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama et pour mettre à jour le cadre directif sur la prévention des catastrophes pour le XXI<sup>e</sup> siècle, tout en définissant les activités nécessaires à la réalisation du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.

Dans l'immédiat, il est hautement souhaitable de trouver d'ores et déjà les voies et moyens permettant la concrétisation rapide de la proposition faite à Maurice par notre Secrétaire général, préconisant la mise en

œuvre rapide d'un système global d'alerte, ne laissant pour compte aucune région de la planète. Car, comme l'a si bien indiqué M. Kofi Annan, à cette occasion, « nous devons penser en termes mondiaux et envisager des mesures à la hauteur des risques ».

Conscients des besoins colossaux qui pèsent sur les régions touchées par le tsunami, nous lançons un appel à la communauté internationale et à tous les donateurs pour qu'ils maintiennent et renforcent leur appui salutaire tout au long de la phase de remise en état et de reconstruction. Nous fondons l'espoir que la solidarité et la générosité immenses exprimées dans ces moments de dure épreuve, seront étendues aux autres crises politiques ou humanitaires.

Enfin, le Groupe africain est déterminé à apporter une contribution positive au processus de réflexion en cours en vue de réunir le consensus sur le projet de résolution soumis à notre examen et de trouver une solution collective, cohérente et durable au défi des calamités naturelles.

**M. Suazo** (Honduras) (*parle en espagnol*) : sans manquer au respect qui vous est dû, je ne saurais m'abstenir, en commençant ma déclaration, de demander que l'Assemblée générale observe une minute de silence au nom des centaines de milliers de personnes qui ont perdu la vie dans cette catastrophe naturelle.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

**M. Suazo** (Honduras) (*parle en espagnol*) : D'emblée, je voudrais exprimer, au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notre tristesse et présenter nos condoléances aux pays touchés par cette catastrophe naturelle.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, au titre du point 39 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ». Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports récent et actuel et nous le remercions également d'avoir présenté le document A/59/93, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

L'Amérique latine et les Caraïbes n'auraient jamais imaginé que l'année écoulée puisse, le 26 décembre, en cette période chargée de sentiments religieux et d'espoirs pour la nouvelle année, se clore sur une catastrophe d'une si grande ampleur.

Notre région a, elle aussi, eu sa part de catastrophes naturelles, lesquelles sont, depuis quelque temps, de plus en plus fréquentes et se sont avérées encore plus destructrices que les guerres et les conflits civils. Jamais cependant elles n'ont été, de loin, aussi dévastatrices que le tsunami qui a fait des centaines de milliers de morts en l'espace de quelques heures, détruisant habitations, récoltes et entreprises et faisant reculer pour plusieurs décennies le développement économique des pays touchés. En outre, ces pays se trouvent désormais exposés à un risque d'épidémies en raison des inondations.

La communauté internationale a rapidement réagi. Mais, devant l'ampleur du désastre, les Gouvernements n'ont pu intervenir physiquement comme il aurait fallu. Pour faire sentir l'étendue de la catastrophe, rappelons que lorsque des avions sont arrivés avec l'aide humanitaire, la terre elle-même avait littéralement disparu en certains endroits.

Les catastrophes naturelles sont inévitables et rarement prévisibles. D'où leur si grande force destructrice. Pourtant, il est possible de prévenir leurs ravages au moyen de dispositifs d'alerte rapide et en prenant, sur le long terme, des mesures stratégiques adéquates pour éliminer la pauvreté, protéger l'environnement et améliorer les conditions de vie urbaines, on parviendra à en amoindrir les effets. Nous pensons donc que l'aide internationale doit se poursuivre et s'accroître dans ces domaines.

C'est dans cet esprit que le Programme d'action de la Barbade, pilier du développement durable, en particulier pour les États insulaires, mérite un intérêt particulier de notre part. Notre région se félicite de la Déclaration de Maurice, qui confirme l'importance du Programme d'Action s'agissant d'indiquer la marche à suivre et de fournir un cadre de base au développement durable des petits États insulaires.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se félicite également de la coordination entre le système des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres institutions régionales qui, ensemble, ont immédiatement fait face à l'urgence humanitaire.

Cependant, le Groupe partage aussi les inquiétudes récemment exprimées au regard de la baisse des fonds alloués à l'aide humanitaire dès que l'intérêt du public s'est dissipé et que les médias tournent leur attention vers une nouvelle catastrophe. Les promesses de contributions sont retirées, les organisations de secours quittent le terrain et les projets de reconstruction sont abandonnés. Nous avons récemment entendu dire que les Objectifs du Millénaire étaient les mêmes pour tous. Certes, mais il n'en est pas de même des moyens et des ressources disponibles.

Le Groupe tient à exprimer sa solidarité et tout son appui aux peuples et aux gouvernements des pays de l'océan Indien frappés par la tragédie et s'engage à leur prêter son aide dans les années à venir, le temps qu'ils reconstruisent leur vie.

Enfin, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes soutient le projet de résolution publié sous la cote A/59/L.58, intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien ».

**M. Kazykhanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur d'intervenir devant l'Assemblée générale au nom de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la République populaire de Chine, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Fédération de Russie, de la République du Tadjikistan et de la République d'Ouzbékistan.

Nous félicitons les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance plénière de la cinquante-neuvième session pour traiter de la tragédie qui vient littéralement de bouleverser le monde.

Nos pays sont profondément affligés par le lourd bilan humain et matériel du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé de plein fouet en décembre dernier le Pacifique occidental et l'océan Indien. Nos pensées et nos prières vont aux habitants de la région et à tous ceux qui, dans d'autres pays, ont perdu des êtres chers.

Les gouvernements des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont

adressé leurs plus vives condoléances aux gouvernements des pays frappés par le tsunami.

Ce qui s'est produit le 26 décembre 2004 est une catastrophe mondiale sans précédent. Le tsunami qui a déferlé sur les pays de l'océan Indien représente la plus grande catastrophe naturelle de toute l'histoire. Plusieurs millions d'habitants des 12 pays touchés sur deux continents, ainsi que des dizaines de milliers de visiteurs de 40 nationalités différentes, ont subi un grand traumatisme psychologique dont ils mettront beaucoup de temps à se remettre.

Pour l'ONU aussi, il s'agit de la plus grande catastrophe naturelle qu'elle ait eu à traiter en ses 60 années d'existence. L'Organisation a lancé l'une des plus vastes opérations de secours jamais entreprise pour venir en aide aux sociétés frappées par le tsunami en Asie du Sud et du Sud-Est. Depuis les premières heures de la catastrophe, l'Organisation se trouve en première ligne aux côtés des pays de la région, qui font preuve d'une grande énergie.

Nous nous félicitons des efforts inlassables que le Secrétaire général déploie pour mobiliser l'aide internationale en faveur des pays directement touchés. En effet, cette catastrophe mondiale unique nécessite une intervention mondiale sans précédent. Nous pensons que l'ONU conservera son rôle moteur dans ce processus intervenant aux côtés de la communauté internationale tout entière.

On observe d'innombrables témoignages de sympathie et de sollicitude aux quatre coins du monde. Les gouvernements ont fait des annonces de contributions et des contributions ou ont rapidement mobilisé leurs capacités dans la région – aéronefs, matériel et biens de consommation – afin d'apporter les secours indispensables aux populations en détresse.

De leur côté, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont contribué et contribuent encore à l'effort collectif fait pour assister les pays touchés par la catastrophe, sous la forme notamment d'une aide humanitaire et financière.

Par compassion et humanisme, les institutions étatiques, les organisations publiques et les simples particuliers, de tous les pays ont versé des contributions aux fonds spécialement créés pour venir en aide aux victimes de la catastrophe naturelle. Dans le même temps, nous partageons l'opinion que, face à l'ampleur de la crise, aucun organisme ou pays n'est à

même d'y faire face à lui seul et que nous devons unir et coordonner nos efforts pour obtenir une efficacité maximale. À cette fin, il faudra consentir des fonds et des efforts considérables sur une longue période.

Dans les milieux scientifiques et politiques, cette catastrophe planétaire a ouvert un débat sur la mise en place d'un système d'alerte rapide plus efficace dans ce type de situation. Quelque 2 000 experts et représentants de 150 pays environ participent actuellement à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tient à Kobe (Japon), à un moment qui se trouve être particulièrement douloureux.

Nous espérons qu'en ces circonstances exceptionnelles, la conférence permettra d'identifier les éléments à renforcer pour mettre en place des dispositifs régionaux de surveillance, d'alerte rapide, d'évaluation et de prévention des catastrophes naturelles.

À cet égard, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération estiment que le projet de résolution sur la mise en place de mécanismes

régionaux de surveillance, de prévention et d'évaluation des catastrophes naturelles graves, présenté par la République populaire de Chine pour examen et adoption à la Conférence de Kobe, est de nature à promouvoir une véritable coopération internationale et régionale en matière de réduction des catastrophes. Nous exhortons les États Membres à apporter leur précieux soutien à cette proposition.

Nous souscrivons au projet de résolution intitulé « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », présenté par l'ASEAN, important document qui devrait, nous l'espérons, être adopté par consensus par l'Assemblée.

Pour terminer, je voudrais assurer l'Assemblée que les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération continueront de faire de leur mieux pour appuyer les efforts d'acheminement des secours d'urgence aux pays du Pacifique ouest et de l'océan Indien frappés par la catastrophe.

*La séance est levée à 13 heures.*